



Auto-entrepreneur : ARE puis ASS

Par **CBaffert**, le **30/12/2013** à **12:29**

Bonjour, j'ai créé mon entreprise sous statut "auto-entrepreneur" en janvier 2012. Bénéficiaire de l'ACCRE, j'ai choisi le maintien de mes ARE qui m'ont été versées pendant 15 mois. A la fin de mes ARE, j'ai reçu du pole emploi un dossier de demande d'ASS (allocations spécifiques de solidarité) qui a été accepté pour 6 mois puis renouveler pour 6 mois. Mais depuis deux mois mon dossier est bloqué... Au mois de novembre, j'ai du contacté plusieurs le 3949 (numéro du Pole Emploi) pour avoir un paiement et sur ce mois, je n'ai pas eu de paiement (malgré mes nombreux appels). Ma visite au Pole emploi, aujourd'hui, m'apprend que sur mon dossier il n'est pas spécifié que je bénéficie de l'ACCRE, je n'aurai pas du bénéficier de l'ASS et que je vais surement devoir tout rembourser... mais que ce n'est pas sur... j'ai cherché sur internet mais je n'ai pas trouvé d'informations précises. Pourriez vous m'aider et me dire si l'on peut bénéficier, en tant qu'autoentrepreneur, de l'ARE puis de l'ASS sous dispositif ACCRE. Par avance, merci, je suis un peu perdu. Chantal